



Un enfant reconnu par un homme qui n'est pas le père biologique

Par **KIKIDEC89**, le **20/11/2008** à **13:39**

Mon ami est séparé de son ex amie depuis 9 mois, il a 5 enfants, mais il vient d'apprendre qu'il n'est pas le père du dernier âgé de 4 ans.

Il les a tous reconnus à leurs naissances, son ex veut faire le test de paternité pour lui prouver qu'il n'est pas le père, et lui enlever ses droits paternels, elle veut aussi empêcher ses autres enfants de venir chez lui. A t'elle le droit ? j'ai regardé sur plusieurs sites internet mais ce n'est pas très précis.

Merci de votre aide.

Par **Marion2**, le **20/11/2008** à **14:04**

Bonjour,

Il faut saisir le JAF par lettre recommandée AR auprès du Tribunal de Grande Instance qui statuera sur le montant d'une pension alimentaire et d'un droit de visite et d'hébergement. Dans votre cas, un avocat n'est pas nécessaire.

Cordialement